

2011-01-10 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 10 janvier 2011 à 20h00 sous la présidence du maire Laurent Tremblay.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Michel Maurice, Jean Gagné, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Était absent le conseiller Raymond Côté

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

2011-01-1 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller S. Côté

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 10 JANVIER 2011 À 20H00

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET DU QUORUM
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2010
5. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CORRESPONDANCE –
 1. CONTRAT DE SERVICES AVEC INFOTECH
 2. FQM – RÉOLUTION D'APPUI CONCERNANT L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE
 3. COUR MUNICIPALE – MANDAT À NOS PROCUREURS POUR DOSSIER DU 19 AVRIL À 18H00
 4. ADMQ – FORMATION SUR LA GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX LE 16 FÉVRIER 2011
7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER
8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-6 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE
9. SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR L'ENFOUISSEMENT EN 2011
10. ADOPTION DU PLAN DE MESURES D'URGENCE 2011

11. RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME FIMR + CALENDRIER DE TRAVAIL POUR LES RACCORDEMENTS INVERSÉS
12. AFFAIRES NON-TERMINÉES – MONTANT ALLOUÉ POUR LES RENCONTRES DU CCU
13. VARIA -
14. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition adoptée

2011-01-2 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2010

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie des procès-verbaux du 6 et du 13 décembre 2010;

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'adopter les procès-verbaux du 6 et du 13 décembre 2010 tels que reçus.

Proposition adoptée

5. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Intervention de Jean-Luc Tremblay concernant un chèque fait à Saint-Claude en novembre. Qu'est-ce que ça comprend?

Intervention de Nova Fredette concernant la gratte laissée au nouveau développement.

Intervention de Gilles Perron concernant le dossier des composteurs, des frais d'ordures et sur la patinoire du Rang 10.

6. CORRESPONDANCE

2011-01-3 6.1 CONTRAT DE SERVICE AVEC INFOTECH

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Gagné

De renouveler le contrat de services avec Infotech pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 au coût de 4289,28\$.

Proposition adoptée

6.2 FQM – RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Ce point est reporté en février.

2011-01-4 6.3 COUR MUNICIPALE – MANDAT À NOS PROCUREURS POUR LE DOSSIER DU 19 AVRIL À 18H00

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Gagné

De mandater nos procureurs Martel, Brassard, Doyon pour nous représenter à la cour municipale le 19 avril prochain.

Proposition adoptée

2011-01-5 6.5 ADMQ – FORMATION SUR LA GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX LE 16 FÉVRIER 2011

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller Gagné

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à assister à la formation sur la gestion des contrats municipaux le 16 février prochain à Sherbrooke. Tous les frais reliés par cette formation seront payés par la municipalité.

Proposition adoptée

2011-01-6 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Camiré

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

2011-01-7 7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller Verly

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et\ou payés à savoir :

SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2010 représentent un total de 18 126,12 \$.

COMPTES PAYER ENTRE LE 7 DÉCEMBRE ET LE 9 JANVIER 2011

Chèques émis

(du 7 décembre 2010 au 9 janvier 2011)

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
Poste Banque: 54-112-00-000							
201000627	1827		2010-12-07	45	PRAXAIR INC		223,44 \$
201000628	1828		2010-12-08	78	SINTRA INC		9 909,04 \$
201000629	1829		2010-12-13	109	LIGNES ELECTRIQUES F.J.S. INC		327,34 \$
201000630	1830		2010-12-13	913	SANTINEL INC		833,87 \$
201000631	1831		2010-12-13	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE		32,86 \$
201000632	1832		2010-12-13	781	COOPEL		12,36 \$
201000633	1833		2010-11-25	872	M.P. ECO		1 750,35 \$
201000634	1834		2010-12-27	28	HYDRO-QUEBEC		65,47 \$
201000635	1835		2010-12-20	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC		1 435,03 \$
201000636	1836		2010-12-15	737	SUPERIEUR BUREAUTIQUE 2003		6 327,49 \$
201000637	1840		2010-12-21	723	AXION		68,30 \$
201000638	1794		2010-12-19	916	BOUCHEES DE TENDRESSE		162,00 \$
201100001 (I)	2501		2011-01-07	68	RECEVEUR GENERAL		1 824,17 \$
201100002 (I)	2502		2011-01-07	67	MINISTRE DU REVENU		4 214,39 \$
201100003 (I)	2503		2011-01-04	745	FIDUCIE DESJARDINS		857,32 \$

201100004 (I)	2504	2011-01-05	8	CARRA	1 317,89 \$
201100005 (I)	2505	2011-01-01	68	RECEVEUR GENERAL	6,24 \$
201100006 (I)	2506	2011-01-01	67	MINISTRE DU REVENU	22,75 \$
201100009 (I)	2509	2011-01-07	4	Bell Canada	155,92 \$
201100010 (I)	2510	2011-01-07	28	HYDRO-QUEBEC	584,18 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000

30 130,41 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 10 JANVIER 2011

Chèques émis

(du 10 janvier 2011 au 10 janvier 2011)

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
Poste Banque: 54-112-00-000							
201100011 (I)	2511		2011-01-10	1	ACTION PARTAGE WINDSOR		500,00 \$
201100012 (I)	2512		2011-01-10	7	CAMIRÉ LUCIE		43,30 \$
201100013 (I)	2513		2011-01-10	14	COOP DES CANTONS		48,29 \$
201100014 (I)	2514		2011-01-10	15	ADMQ		672,16 \$
201100015 (I)	2515		2011-01-10	22	Les Equipements Proulx & Raiche		1 753,39 \$
201100016 (I)	2516		2011-01-10	32	INFOTECH DEVELOPPEMENT		4 289,28 \$
201100017 (I)	2517		2011-01-10	35	Location Windsor		207,76 \$
201100018 (I)	2518		2011-01-10	39	RÉGIE INTERMUNICIPALE		64 290,15 \$
201100019 (I)	2519		2011-01-10	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS		352,50 \$
201100020 (I)	2520		2011-01-10	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.		23,94 \$
201100021 (I)	2521		2011-01-10	89	RAYMOND, CHABOT, GRANT		903,00 \$
201100022 (I)	2522		2011-01-10	109	LIGNES ELECTRIQUES F.J.S. INC		253,86 \$
201100023 (I)	2523		2011-01-10	212	MARTEL, BRASSARD, DOYON		139,21 \$
201100024 (I)	2524		2011-01-10	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES		2 719,29 \$
201100025 (I)	2525		2011-01-10	494	VISA DESJARDINS		122,86 \$
201100026 (I)	2526		2011-01-10	579	SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES		900,00 \$
201100027 (I)	2527		2011-01-10	638	FONDS DE L'INFORMATION		15,00 \$
201100028 (I)	2528		2011-01-10	677	MAURICE RICHARD		281,02 \$
201100029 (I)	2529		2011-01-10	678	SANI ESTRIE INC		3 828,16 \$
201100030 (I)	2530		2011-01-10	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC		2 915,56 \$
201100031 (I)	2531		2011-01-10	740	LA COOP FEDEREE DE QUEBEC		1 814,77 \$
201100032 (I)	2532		2011-01-10	742	QUEBEC MUNICIPAL		313,29 \$
201100033 (I)	2533		2011-01-10	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		560,88 \$
201100034 (I)	2534		2011-01-10	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION		3 979,72 \$
201100035 (I)	2535		2011-01-10	818	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE		343,98 \$
201100036 (I)	2536		2011-01-10	840	GROUPE DE GÉOMATIQUE		1 794,32 \$
201100037 (I)	2537		2011-01-10	841	GENIVAR INC		5 305,13 \$
201100038 (I)	2538		2011-01-10	843	9207-1547 QUEBEC INC.		528,51 \$
201100039 (I)	2539		2011-01-10	867	LES ENTREPRISES ANDRÉ		1 405,08 \$
201100040 (I)	2540		2011-01-10	894	PITNEY BOWES		564,37 \$
201100041 (I)	2541		2011-01-10	908	CONSTRUCTION A.D.E.		113,93 \$
201100042 (I)	2542		2011-01-10	914	MUNICIPALITÉ DE CLEVELAND		117,68 \$
201100043 (I)	2543		2011-01-10	915	Mines Seleine		3 428,39 \$
201100044 (I)	2544		2011-01-10	918	IMMEUBLES JCDJ S.E.N.C.		500,00 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000

105 028,78 \$

Proposition adoptée

2011-01-8

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-6 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Joli a adopté une politique de gestion contractuelle qui prévoit notamment, comme mesure, de déléguer le pouvoir à un fonctionnaire de procéder à la nomination des membres d'un comité de sélection lorsqu'un contrat doit être analysé par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE ce pouvoir de délégation doit être exercé par règlement du conseil de la Municipalité, en vertu de l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection doit être formé d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la politique de gestion contractuelle prévoit aussi, comme mesure, que le conseil délègue le pouvoir à un fonctionnaire de procéder au choix des soumissionnaires potentiels lorsque la loi permet un processus d'appel d'offres par voie

d'invitation écrite;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller Maurice
Appuyé par le conseiller Verly

QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil délègue au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de procéder à la nomination des membres d'un comité de sélection lorsque des soumissions doivent être étudiées par un tel comité, que ce soit en vertu des dispositions impératives du *Code municipal* ou parce que le conseil a choisi ce mode d'appel d'offres facultatif.

La nomination des membres du comité doit être faite avant le lancement du processus d'appel d'offres et leur identité doit rester confidentielle jusqu'à la fin de leurs travaux.

ARTICLE 3

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à rémunérer les membres d'un comité de sélection qui ne sont pas des fonctionnaires ou des employés de la Municipalité.

Dans le cas où des membres du comité de sélection, incluant le secrétaire, sont des ressources professionnelles (avocats, ingénieurs ou autres), le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à les rémunérer selon leur tarif horaire usuel.

Dans le cas où des membres du comité sont des citoyens, le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à leur allouer une rémunération forfaitaire d'un montant de 50\$ pour chaque séance du comité. Aux fins du présent règlement, est réputée être une séance la présence d'un membre d'une durée de trois (3) heures ou moins pour les travaux du comité. Tout dépassement de cette durée devient une séance additionnelle pour chaque tranche de trois (3) heures ou moins de présence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi autorisé à payer les frais de déplacement et les dépenses inhérentes aux repas des membres du comité selon les tarifs en vigueur à la Municipalité.

ARTICLE 4

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à choisir les entreprises ou les fournisseurs qui sont invités à présenter une soumission dans tous les cas où la loi prévoit qu'un contrat peut être adjudgé de gré à gré ou sur invitation d'au moins deux fournisseurs ou entreprises.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

LAURENT TREMBLAY
Maire

LUCIE CAMIRÉ
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Proposition adoptée

Attendu que la Société de gestion des matières résiduelles du Val-Saint-François a décidé de fermer le site d'enfouissement et ce, dès février 2011;

Attendu que les membres du conseil ont étudié plusieurs possibilités à ce sujet et en a retenu deux plus particulièrement;

Attendu que nous avons reçu une offre de Sani-Estrie pour le transport et l'enfouissement de nos ordures mais que le montant de la facture dépasserait 25 000\$ et qu'il faudrait aller en appel d'offres pour répondre à celle-ci;

Attendu que la deuxième possibilité est de signer une entente intermunicipale avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour les mêmes services;

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller S. Côté

De signer une entente intermunicipale avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le transport et l'enfouissement de nos matières résiduelles pour la période du 1^{er} mars 2011 au 6 avril 2013.

Proposition adoptée

2011-01-10 10. ADOPTION DU PLAN DE MESURES D'URGENCE 2011

Il est proposé par le conseiller Gagné
Appuyé par le conseiller Maurice

D'adopter le nouveau plan de mesures d'urgence 2011.

Proposition adoptée

**2011-01-11 11. FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE –
RÉSOLUTION ET CALENDRIER DE TRAVAIL POUR LES
RACCORDEMENTS INVERSÉS**

Attendu que la Municipalité de Val-Joli s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour les réfections des réseaux d'eau potable et d'égouts;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller S. Côté

Que ce conseil adopte le plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées de la route 143 sud à Val-Joli.

Que ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du plan de travail pour la vérification des raccordements inversés du 10 janvier 2011.

Que ce conseil présente ce plan d'action et cet échéancier au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Proposition adoptée

12. AFFAIRES NON TERMINÉES

2011-01-12 12. MONTANT ALLOUÉ POUR LES RENCONTRES DU CCU

Attendu que la municipalité de Val-Joli a un comité consultatif d'urbanisme, constitué de deux membres du conseil et de trois contribuables de la municipalité;

Attendu que ce comité se rencontre pour des sujets qui touchent l'urbanisme et que les membres contribuables bénéficient d'un montant de 25\$ pour chacune de ces rencontres;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Verly

D'augmenter le montant à 50\$ pour chaque rencontre du CCU pour les membres contribuables.

Proposition adoptée

13. VARIA

Aucun point.

14. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

Intervention de Gilles Perron sur le dossier enfouissement et sur le budget.

2011-01-13 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gagné

De lever cette séance à 20h31. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 février 2011.

Proposition adoptée

Laurent Tremblay
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je, Laurent Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Laurent Tremblay, maire